

Jean Bernard Bellier est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 19 décembre 2016

☞ 2 abstentions

1- Changement de nom pour l'équipement « Maison de l'enfance et de la jeunesse » à Mens

Arrivée Béatrice Vial

La Maison de l'Enfance et de la Jeunesse à Mens, initialement ouverte en 2008 pour assurer l'accueil de loisirs et de l'animation « Enfance Jeunesse », est devenue avec la fusion des 3 intercommunalités un équipement ouvert en direction de tous les habitants du territoire, des associations en lien avec « le Granjou » et répondant aux mêmes objectifs contractualisés avec la CAF. Il convient de faire évoluer le nom de l'équipement avec la réalité des actions qu'il porte dans le cadre du soutien au développement de la vie locale. En concertation avec les habitants, les noms proposés sont les suivants : Res'home, Mix'Age et Epicentre.

Arrivée Frédéric Aubert

Marcel Calvat tient à préciser avant le vote, que le terme MEJ, pour bon nombre de Mensois, n'a jamais rien signifié ; il voudrait donc être sûr que soit stipulé Centre socio culturel avant le nom choisi.

Pour Frédérique Puissat, c'est une évidence, le nom ne va pas sans le projet. Aujourd'hui, cet équipement est axé vers les familles afin de créer du lien entre elles et les faire participer à l'activité du centre. Une réflexion autour de la culture, et du transfert de l'activité de l'espace numérique du Trièves dans ce local est en cours. Par contre, aucune extension n'est à l'ordre du jour. Ce bâtiment, qui dispose d'un petit jardin fermé, a une configuration idéale et un vrai potentiel.

Claude Didier souhaite quelques éléments pour l'aider à faire un choix.

Pour Mix'Age, cela évoque la mixité des âges dans un même lieu ; pour Res'home, l'idée est un relais éducatif et social (Relais Educatif et Social des Habitants, des Organisations de Médiation et d'Ecoute) et pour Epicentre, cela fait résonance avec le Granjou explique Frédérique Puissat.

Le vote se fait à main levée à la fin du conseil communautaire. Au 1^{er} tour de scrutin, les voix se répartissent comme suit :

Mix'Age : 15

Epicentre : 15

Res'home : 4

Au 2^{ème} tour de scrutin, Mix'Age remporte le suffrage avec 19 voix contre 17 pour Epicentre.

2- Débat d'Orientation budgétaire

En préambule, le Président remercie les services pour leur travail conséquent et souligne l'important travail effectué sur la compétence Vie scolaire. Avec ce budget, le fond de roulement de la CCT est préservé.

Christian Roux s'interroge sur l'apport de l'étude Stratorial et les pistes suivies.

Pour le Président, cette étude a permis une approche précise des problèmes budgétaires et d'avoir une vision assez claire sur les raisons du « pourquoi la collectivité s'est crue riche alors qu'il n'en était rien ». Cette étude a également permis de présenter l'action de la CCT et la nécessaire solidarité entre les communes et la Communauté de Communes du Trièves. Elle a permis d'arriver au pacte scolaire ce qui constitue un point positif.

L'objectif de cette étude était de moins faire peser les problèmes financiers de la Communauté de communes du Trièves sur la fiscalité.

Frédérique Puissat regrette que le travail sur le pacte financier n'ait pas abouti mais cette question sera peut être réétudiée ultérieurement. L'important est que les communes fonctionnent dans l'unité.

Pour Jérôme Fauconnier, ce travail a permis de poser les interrogations sur l'héritage du passé et ainsi, il est désormais possible de commencer à construire pour l'avenir. La CCT a beaucoup plus été impactée de la baisse des dotations de l'Etat que les communes, ce qui l'interroge dans un contexte de renforcement du poids des intercommunalités dans la mise en œuvre de l'action publique.

Néanmoins, pour Guillaume Gontard, il manque un aspect : le projet. En effet, seul l'aspect technique a été examiné. Il est temps de se pencher sur un projet. Il s'agit d'un budget de transition. Il convient de réfléchir sur la manière d'envisager la suite et de s'interroger sur la manière de travailler tous ensemble de façon à ce que cela soit le moins douloureux possible pour la population. Une vision globale à la fois sur la fiscalité et à long terme est nécessaire ainsi que savoir comment il est possible d'aborder cet aspect.

3- Révision des attributions de compensation – Approbation du rapport de la CLECT du 9 janvier 2017

Conformément à l'article 1609 nonies C 1er bis du Code Général des Impôts, il est proposé au conseil communautaire la modification des attributions de compensation selon le régime dérogatoire de la révision libre ; à savoir : par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux, statuant à la majorité simple, des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la CLECT s'est réunie le 9 janvier 2017 pour :

- **évaluer** le montant des produits/charges transférés à la Communauté de communes du Trièves concernant :
- L'ajustement des attributions de compensation des communes ayant délégué tout ou partie de la compétence Ecoles à la CCT compte tenu de la hausse constatée du coût de fonctionnement de la compétence entre 2011 et 2016
- La fermeture du bureau d'information touristique de Monestier de Clermont
- **approuver** que les attributions de compensation destinées au financement de la participation de la CCT au déploiement du Très Haut Débit par le Conseil Départemental soient imputées en section d'investissement comme le permet la nouvelle rédaction de l'article 1609 nonies C du CGI.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le rapport de la CLECT du 9 janvier 2017.

Vote : Révision des attributions de compensation – Approbation du rapport de la CLECT du 9 janvier 2017

☞ **Adopté à l'unanimité**

4- Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

Par délibération en date du 9 mai 2016, le conseil communautaire a arrêté la liste des membres de la CLECT composée d'un représentant par commune. Par courrier reçu le 10/01/2016, M. le Maire de la commune de Saint Baudille et Pipet informe le Président de la CCT qu'il a désigné M. GLEYZES comme membre de la CLECT en lieu et place de Mme ANDRE.

Le conseil communautaire est invité à arrêter la nouvelle liste des membres de la CLECT.

Vote : Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Modification du tableau des effectifs

Après l'avis favorable du Comité technique du 27 janvier 2017, il est proposé de créer un poste d'agent de développement durable et énergies à 31h30 hebdomadaires, catégorie A, à compter du 1er mars 2017.

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Convention avec le CDG 38 pour les interventions en prévention des risques professionnels

Le CDG a revu les conventions de prestations proposées aux collectivités dans un souci de lisibilité et de simplification. La convention « prévention des risques professionnels » a pour objet d'encadrer les interventions qui pourraient être demandées aux ingénieur(e)s en prévention, aux psychologues du travail et aux assistant(e)s sociales du travail. La présente convention, qui aura une validité de 3 ans, détermine les conditions d'intervention, les missions confiées et les conditions tarifaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote : Convention avec le CDG 38 pour les interventions en prévention des risques professionnels

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Convention avec le CDG 38 pour l'inspection des risques professionnels

Le CDG propose aux collectivités une nouvelle convention « inspection des risques professionnels » qui a pour objet d'encadrer les interventions qui pourraient être demandées dans le cadre de la mission d'ACFI, agent chargé des fonctions d'inspection. Celui-ci a pour rôle de contrôler l'application des règles en matière d'hygiène et sécurité, mais aussi de proposer à l'autorité territoriale les mesures permettant l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail et l'amélioration de la prévention des risques professionnels. La présente convention, qui aura une validité de 3 ans, détermine les conditions d'intervention, les missions confiées et les conditions tarifaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer cette convention.

Vote : Convention avec le CDG 38 pour l'inspection des risques professionnels

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Convention de cofinancement de la mission locale – Année 2017

Par courrier en date du 6 décembre 2016, le Président de la mission locale Alpes Sud Isère informe la CCT de la décision du conseil d'administration d'augmenter la participation financière des communes ou

intercommunalités Alpes Sud Isère afin d'éviter la mise en place d'un nouveau plan de restructuration interne après celui de 2016 (licenciements de 3 collaborateurs soit 2,61 ETP).

Cette augmentation fixe pour 2017 la participation par habitant à 1,95 € au lieu de 1,78 € soit pour la CCT une augmentation annuelle de 1 843 €.

Compte tenu des contraintes financières auxquelles la CCT doit faire face et de l'effort demandé par ailleurs aux communes du territoire pour garantir l'équilibre financier de la CCT, il est proposé au conseil d'approuver la participation financière de la CCT au fonctionnement de la mission locale sur la base de la participation par habitant 2016 (1,78 €) et de ne pas donner une suite favorable à l'augmentation de la participation financière décidée par le conseil d'administration de la mission locale.

Claude Didier s'interroge sur les arguments de justification de cette augmentation.

Pour Gérard Dangles, il s'agit à la fois d'une restructuration de leurs services mais également d'une compensation de la baisse des dotations de l'Etat.

Frédérique Puissat rappelle le travail important effectué par les missions locales mais leur modèle financier pose question depuis longtemps. Le projet de loi de finances prévoit une enveloppe de 14 Millions d'euros qui va permettre d'équilibrer les budgets de toutes les missions locales.

Guillaume Gontard souhaiterait avoir un retour régulier du représentant de la CCT sur ce type de questions.

Anne Marie Barbe répond qu'aucune position particulière n'a été prise ; la décision est à prendre en conseil.

Pierre Suzzarini trouve dommage de découvrir à brûle pourpoint ce sujet et qu'il est compliqué de se positionner en l'absence d'éléments permettant de se faire une opinion. Il souhaite aussi qu'un retour soit régulièrement fait par les représentants de la CCT à la Mission locale ou dans d'autres instances dans lesquelles la CCT est représentée.

Vote : Convention de cofinancement de la mission locale – Année 2017

☞ **Pour : 34 Abstentions : 3**

9- Motion de soutien à la ligne SNCF Grenoble-Veynes-Gap

Le Président propose au conseil communautaire d'adopter le projet de motion suivant :

Un plan de sauvetage des petites lignes SNCF a été inscrit dans le plan Etat-Région et a été confirmé par la Région AURA, comprenant des investissements sur la ligne Grenoble-Veynes-Gap, sous condition de la participation d'autres collectivités. La METRO s'est également engagée à participer à ces travaux.

Cette ligne est importante à la fois pour la desserte de nos territoires ruraux, pour le développement d'une alternative au tout-automobile pour les déplacements vers Grenoble, notamment dans le cadre de la lutte pour la qualité de l'air, et comme outil touristique pour le Trièves.

Considérant ces éléments, et dans la suite de la délibération prise le 17 février 2014 par la CCT, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- *soutient la décision de conforter par des travaux d'infrastructures la ligne Grenoble-Veynes-Gap*
- *appelle à mener une vraie politique régionale d'utilisation de cette ligne tant pour les transports interrégionaux que pour les déplacements locaux, notamment pendulaires vers la Métropole*
- *s'engage à travailler avec les autres collectivités à une valorisation de cette ligne, tant pour diminuer le trafic automobile des entrées Sud de Grenoble que dans le cadre de sa politique touristique.*

Yann Souriau s'interroge sur la meilleure manière de porter cette motion afin qu'elle soit le reflet de l'engagement du territoire.

Jérôme Fauconnier indique que d'autres communes ont également pris une motion ; la volonté politique de la Métro et de la Région donne de l'espoir par contre une incertitude demeure sur ce que feront la SNCF et l'Etat. Les projets touristiques peuvent être impactés si cette ligne n'était pas entretenue et pérennisée.

La Région AURA ne commence rien dans l'immédiat parce qu'elle est en attente de la décision de la Région PACA explique Marie-Claire Terrier.

Jean-Pierre Agresti rappelle la journée de travail TEPOS où un certain nombre de pistes ont été évoquées : analyses à faire sur le fret, éviter la circulation des poids lourds... Il est important de se pencher sur cette problématique mais cela nécessite de s'inscrire dans la durée. Le Trièves étant un territoire à énergie positive, cela pourrait être possible.

Pour Frédéric Aubert, ce débat est déjà ancien ; la question portant sur l'utilisation du train pour la circulation de produits chimiques avait reçu comme réponse que les ouvrages n'étaient pas dimensionnés pour recevoir ce type de convois.

Selon Claude Didier, au niveau technique, le coût de maintien de la ligne est élevé et pour relancer une politique de fret, il faudrait beaucoup plus de moyens et une réflexion au niveau national, alors, et même s'il s'agit d'une excellente idée, cela reste utopique.

Vote : Motion de soutien à la ligne SNCF Grenoble-Veynes-Gap

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Nouvelles modalités d'accompagnement de la plateforme de rénovation énergétique du Trièves

Depuis son lancement, la plateforme de rénovation énergétique des logements privés connaît un vif succès, ce qui implique une hausse importante des coûts de diagnostic thermique. Par ailleurs, il apparaît que dans un certain nombre de cas, le diagnostic présenté actuellement est surdimensionné par rapport au véritable besoin des bénéficiaires.

Ainsi, il est proposé d'adapter le niveau de diagnostic en fonction des réels besoins du bénéficiaire, afin de réduire les coûts de fonctionnement du dispositif, et d'anticiper des niveaux de financement moins importants à l'avenir. Voici les trois modalités d'accompagnement proposées par le comité technique de la plateforme de rénovation et le comité de pilotage TEPOS :

- Le projet consiste simplement à installer un chauffe-eau solaire : aucun diagnostic n'est réalisé
- Le projet concerne un ou deux postes de rénovation mais sans l'ambition d'atteindre un niveau de performance « BBC », la CCT fait réaliser un diagnostic simplifié par l'AGEDEN (Coût du diagnostic : 215 €, participation du particulier : 100 €).
- Le projet concerne plus de deux postes de travaux, avec éventuellement l'ambition d'atteindre un niveau de performance « BBC », ou le particulier souhaite disposer d'un calcul précis sur son logement, la CCT fait réaliser un diagnostic complet à son domicile par un bureau d'étude (Coût du diagnostic : 675 €, participation du particulier : 200 €).

Pour permettre l'application de ce nouveau fonctionnement, le conseil est invité à autoriser le Président à signer une nouvelle convention d'accompagnement.

Ce dispositif remporte un grand succès puisque 1 logement sur 30 dans le Trièves en a déjà bénéficié.

Marcel Calvat demande s'il y a des informations sur les personnes qui demandent un diagnostic et ne donnent pas suite.

Pour Jérôme Fauconnier, le fait de faire payer le diagnostic signifie un engagement. Pour répondre à la question de Marcel Calvat, la collectivité aura une vision plus claire à la rentrée prochaine.

Claude Didier trouve dommage de diminuer les aides alors que ce dispositif est un outil pédagogique important.

Pour le Président, l'objectif est d'aider le plus de personnes possibles.

Vote : Nouvelles modalités d'accompagnement de la plateforme de rénovation énergétique du Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Renouvellement des conventions triennales 2017/2020 entre la CCT et les écoles de musique « Association Musique Ensemble » et « Association Musique en Obiou »

Au titre de sa compétence « Développement social et culturel », la Communauté de communes Trièves soutient les associations à but culturel ayant une vocation intercommunale, qui permettent le développement des pratiques artistiques amateurs et la sensibilisation du jeune public aux différentes formes d'expressions artistiques. Reconnaisant l'utilité sociale et culturelle des écoles de Musique « Association Musique ensemble » et « Association Musique en Obiou » pour le territoire Trièves, la communauté de communes du Trièves s'engage aux côtés de ces associations pour :

- Pérenniser les activités des écoles de musique.
- Faciliter l'accès pour toutes les familles et en particulier par l'application du quotient familial par « l'Association Musique ensemble »
- Garantir le rayonnement intercommunal de ces écoles
- Assurer la coordination et la transmission des informations entre associations et services de la collectivité.

Pour permettre à ces associations de remplir leurs missions, la CCT s'engage à leur verser une subvention de fonctionnement dont la somme est arrêtée lors du vote du budget principal de chaque année.

Il est proposé de signer une convention pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} février 2017.

Marcel Calvat s'interroge sur le fait d'établir une convention triennale avec engagement financier de la CCT. Frédérique Puissat rappelle qu'il s'agit d'une convention ancienne qui permet de soutenir les pratiques musicales des jeunes ; le fait que la convention soit triennale permet d'appuyer les subventions versées par le Département.

Guillaume Gontard rappelle que ces associations offrent un vrai service public et assurent l'apprentissage de la musique sur le territoire ; le fait d'avoir cette sécurité morale sur 3 ans est une bonne chose.

Pour le Président, il n'y a pas de souci à partir du moment où la subvention n'est pas déterminée pour 3 ans mais votée chaque année. Cette démarche est sécurisante pour les associations.

Vote : Renouvellement des conventions triennales 2017/2020 entre la CCT et les écoles de musique « Association Musique Ensemble » et « Association Musique en Obiou »

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Bâtiment polyvalent « Restaurant scolaire-accueil de loisirs » à Monestier de Clermont : autorisation au Président de déposer le permis de construire

Dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment polyvalent « Restaurant scolaire- Accueil de loisirs » à Monestier de Clermont, le cabinet d'architectes R2K, retenu pour cette opération, a finalisé l'Avant-Projet Définitif sur la base duquel est établi le permis de construire.

Le conseil communautaire est invité à autoriser le Président à signer et déposer le dit permis de construire.

Vote : Bâtiment polyvalent « Restaurant scolaire-accueil de loisirs » à Monestier de Clermont : autorisation au Président de déposer le Permis de construire

☞ Adopté à l'unanimité

13- Projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont – sollicitation de la DETR 2017

Par délibération en date du 14 décembre 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont et autorisé le Président à solliciter les aides de l'Etat dans le cadre de la DETR- programmation 2016. Compte tenu de l'avancement de la phase programme, il avait été convenu avec la Préfecture de l'Isère, en mars 2016, d'annuler cette demande au titre de la programmation 2016 et de la renouveler dans le cadre de la programmation 2017.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant HT	Financier	Montant	Taux
Travaux de construction	1 990 170 €	Conseil Départemental 38	1 262 215 €	43 %
Travaux aménagement cours +	212 000 €	Etat-DETR 2017	400 000 €	14 %
Travaux construction préaux	77 400 €	Etat- TEPCV	320 000 €	11 %
Provision pour aléas travaux	68 387 €	Emprunt	952 742 €	32 %
Honoraires et divers (25%)	587 000 €			
TOTAL DEPENSES	2 934 957 €	TOTAL RECETTES	2 934 957 €	100%

Le conseil est invité à autoriser le Président à solliciter les aides de l'Etat dans le cadre de la DETR- programmation 2017.

Vote : Projet de construction d'un groupe scolaire à Monestier de Clermont – sollicitation de la DETR 2017

☞ Adopté à l'unanimité

14- Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Fonctionnement du RAM

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère afin de financer le fonctionnement du RAM Trièves qui a pour mission l'amélioration des modes de garde et de l'accueil du jeune enfant à domicile en assurant :

- Des lieux d'information, d'échange et de soutien pour les assistantes maternelles du Trièves
- Des espaces de services et d'information pour les familles en recherche d'un mode de garde.

Vote : Demande de subvention auprès du Département de l'Isère – Fonctionnement du RAM

☞ Adopté à l'unanimité

15- Marché de location d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire

Dans le cadre du changement de mode de collecte des ordures ménagères, la Communauté de communes du Trièves va réaliser la collecte des ordures ménagères résiduelles à l'aide d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire pour une durée de 5 ans.

Une consultation selon la procédure de l'appel d'offre ouvert par avis d'appel en concurrence en date du 16/12/2016 a été lancée en vue de conclure ce marché de fourniture.

4 candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres, réunie le 23 janvier 2016, propose au conseil communautaire d'attribuer le marché à l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

- **Entreprise PAPREC- GROS ENVIRONNEMENT 38 350 La Mure**

Le montant de ce marché est de 6 395 € HT mensuel (76 740 € HT annuel).

Le conseil est invité à autoriser le Président à signer le marché.

Le choix s'est porté sur la location car cela permet d'avoir un véhicule réparé ou en prêt dans les 24 heures en cas de panne.

Vote : Marché de location d'un porteur poids lourds équipé d'une benne à ordures ménagères avec grue auxiliaire

☞ Adopté à l'unanimité

16- Marché de travaux « pose de containers semi-enterrés pour la collecte des OM »

Dans le cadre du changement de mode de collecte des ordures ménagères, la Communauté de communes du Trièves va procéder à l'enfouissement de conteneurs semi enterrés sur l'ensemble du territoire Trièves. Une consultation selon la procédure du marché adapté par avis d'appel en concurrence en date du 7/12/2016 a été lancée en vue de conclure ce marché de travaux.

4 candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer ce marché de travaux avec l'entreprise dont l'offre a été jugée la mieux-disante :

- **Groupement d'entreprises PELISSARD- TRIEVES TRAVAUX- BTP BALCON EST**

L'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement arrêtée dans le présent marché, ce dernier prend la forme d'un marché à bons de commandes selon les prix unitaires annexés à la présente note.

Le montant estimé de ce marché est de 396 535 € HT.

Le conseil est invité à autoriser le Président à signer le marché.

Les containers vont être livrés dans les communes ; le Président demande à chacun de trouver un espace de stockage.

Vote : Marché de travaux « pose de containers semi-enterrés pour la collecte des OM »

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Conventions avec des propriétaires privés pour l'installation des containers semi-enterrés

Dans le cadre du programme d'enfouissement des containers semi-enterrés et en l'absence de terrains communaux disponibles ou pertinents, des points de collecte seront implantés sur le domaine privé ou appartenant à des organismes (SDH, OPAC, SNCF, AREA.....). Il est donc proposé d'autoriser le Président à signer les conventions d'occupation du domaine privé pour 10 ans, renouvelables par tacite reconduction et dans lesquelles le propriétaire s'engage à mettre le terrain à disposition à titre gracieux et sans rémunération.

Vote : conventions avec des propriétaires privés pour l'installation des containers semi-enterrés

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Autorisation donnée au président d'ester en justice

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à ester en justice en défense dans la requête n°1604149-8 introduite par la société « SCI Les Oches » demandant l'annulation de la redevance ordures ménagères de l'année 2016 devant le tribunal administratif de Grenoble.

Vote : Autorisation donnée au Président d'ester en justice

☞ **Adopté à l'unanimité**

- Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

Visite du Préfet : le Contrat de ruralité sera signé par le Préfet le 7 février prochain à Monestier de Clermont. A cette occasion, le Préfet effectuera une visite du territoire dont le programme se déroulera de la manière suivante :

- Entre 8 et 10 heures : à Mens avec une réunion avec les maires et sur la problématique de la désertification des services publics sur le Trièves. Puis, la délégation se rendra à la gendarmerie de Clelles où il sera question de l'aménagement de la route 1075. Frédérique Puissat souhaite pouvoir s'arrêter à St Martin de Clelles pour visiter un bâtiment public bénéficiant des aides TEPCV et enfin la signature officielle du contrat de ruralité aura lieu au siège de la CCT aux alentours de 13h.

Frédérique Puissat invite chacun à balayer l'intégralité des questions relatives à l'Etat afin de les faire remonter ; des sujets sont incontournables : le loup, les solidarités financières, la question de l'urbanisme etc..... et il est possible d'évoquer d'autres questions.

Château en Trièves : le conseil municipal de la nouvelle commune a été installé et Victor Vecchiato a été élu maire.

Communauté de l'Eau du SCOT : Daniel Niot rappelle la réunion sur l'eau qui aura lieu le 7 février à 18h à Roissard.

Association Recycl'art : Guillaume Gontard voudrait savoir quel est le problème à propos de la convention avec Recycl'art. Jérôme Fauconnier explique que lorsque l'association l'Etrier a été créée, il y avait une convention existante avec l'association Recycl'art de Mens. Il a donc demandé aux 2 associations de se mettre d'accord de manière à avoir un projet global. L'idée de signer 1 convention avec chaque association ne lui convient pas. Par contre, le Président est prêt à signer une convention avec l'Etrier en les incitant à travailler avec Recycl'art. Une rencontre est prévue le 10 février prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.